



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 132308

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'effet fortement négatif notamment pour les librairies indépendantes, de l'augmentation du taux de TVA de 5,5 % à 7 % applicables désormais sur la vente des livres. Outre l'application sans concertation et de manière soudaine d'une telle mesure, elle affecte également un secteur à faibles marges et risque en conséquence d'avoir à très court terme des effets désastreux sur l'équilibre économique des librairies. En conséquence il lui demande si une étude d'impact avait été précédemment réalisée et quelles en étaient les éventuelles perspectives ? Par ailleurs le Gouvernement est-il en mesure de revenir sur cette décision afin d'appliquer sur les livres le taux de 5,5 % au même titre que pour les produits de première nécessité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132308

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3130

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)